



# PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026 18H30

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Chers collègues,

Ce soir, les principaux points à l'ordre du jour sont relatifs à la constitution de nos 8 commissions ainsi qu'à la composition de la commission d'appel d'offres, de celle pour les DSP et, enfin, à l'établissement du conseil d'administration du CCAS.

Je proposerai également à votre approbation une motion contre le projet de fermeture d'une classe à l'école LDM. Les élus municipaux étaient nombreux ce matin, sur place, à l'invitation des parents élus. Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés, manifestant ainsi leur intérêt pour notre école.

Si la fermeture était confirmée, ce serait la 4<sup>e</sup> en 5 ans, alors même que la fusion de la maternelle Brossolette et de l'école LDM, que nous avons acceptée il y a quelques années, était censée nous accorder un répit.

Dans les faits, l'Éducation nationale ne raisonne qu'en fonction d'une logique budgétaire et ne fait qu'appliquer un calcul sommaire. Peu leur importent les efforts que nous pouvons consentir pour l'équipement de nos écoles et pour offrir à nos élèves les meilleures conditions d'apprentissage. Les effectifs ne plaident pas en notre faveur, j'en suis conscient. Alors que chaque élève se résume à un chiffre pour l'Éducation nationale, nous, élus, parents, représentants de la communauté éducative, voyons des parcours particuliers, des enfants avec des difficultés parfois, une réalité complexe que l'on ne peut résumer à une moyenne par classe.

Jeudi, les parents élus organisent une journée école morte. Ils invitent les autres parents à ne pas amener leur enfant à l'école pour cette journée symbolique. C'est en effet ce soir-là que la carte scolaire sera arrêtée. Le matin-même, après avoir plusieurs fois insisté pour obtenir un rendez-vous, j'aurai un échange téléphonique avec la Directrice académique. Je ne manquerai pas de vous tenir informés du résultat final de nos échanges.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour. »

### **COURRIERS REÇUS :**

- Courriers de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors de décès.
- Courrier de l'AST cyclisme qui remercie la municipalité pour la subvention accordée au titre de l'année 2026.
- Courrier de l'unité locale Bresle Maritime de la Croix-Rouge française qui remercie la municipalité pour la subvention octroyée au titre de l'année 2026.
- Courrier de l'association Bout de chemin qui remercie les services techniques, la police municipale et le service d'accueil à l'occasion de l'organisation des événements d'octobre rose. Remercie également la municipalité pour la subvention attribuée.
- Mail du directeur de l'école LDM qui remercie la municipalité pour la subvention accordée.
- Mail du président de l'AST judo qui remercie la municipalité pour la subvention attribuée.
- Mail de la présidente de la FNDIRP qui remercie la municipalité pour la subvention allouée.

- Mail de la présidente du comité de sauvegarde et de développement des lignes ferroviaires du Tréport - Mers-les-Bains qui remercie la municipalité pour la subvention accordée.
- Mail du président de Bresle maritime volleyball qui remercie la municipalité pour la subvention octroyée.
- Mail de l'équipe de bénévoles de l'antenne du secours populaire qui remercie la municipalité pour la subvention allouée.
- Mail du président de l'AMMAC qui remercie la municipalité pour la subvention attribuée.
- Mail du président de l'aéroclub Eu - Tréport - Mers-les-Bains qui remercie la municipalité du Tréport pour la subvention accordée.
- Mail d'une étudiante qui remercie la municipalité pour l'aide financière accordée dans le cadre de son voyage « étudiant » en Lituanie qui a constitué un réel soutien.

M. le Maire annonce l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

- 9.4 Motion contre la fermeture d'une classe élémentaire à l'école LDM.

Ajout accepté à l'unanimité par l'assemblée

## Sommaire

<b>DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023.....</b>	<b>4</b>
<b>ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS .....</b>	<b>15</b>
<b><u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE .....</u></b>	<b><u>16</u></b>
<b>5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES .....</b>	<b>16</b>
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 .....	16
CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET PERMANENTES .....	17
<b>5.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS .....</b>	<b>19</b>
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES .....	19
ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ....	21
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	23
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER... 25	
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES.....	27

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS LES ORGANISMES  
EXTÉRIEURS ..... 29

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES ..... 31**

### **8.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 31**

MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « TRÉPORT  
COTEAU » AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME ..... 31

## **POINT SUPPLÉMENTAIRE ..... 33**

## **9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES ..... 33**

### **9.4 MOTIONS ..... 33**

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE ÉLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE LDM ..... 33

## **QUESTIONS ORALES ..... 36**

### **DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

2026/074	12/03/2026	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association la langue pendue - spectacle du 26/03/2026 - animation culturelle 2026	Animation culturelle 2026 Spectacle « On n'a pas pris le temps de se dire au revoir » le 26/03/2026 à 20h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 2 200,00€ nets de TVA À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la technique, la restauration, l'hébergement, les frais de déplacement et le catering
2026/075	03/03/2026	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / la mécanique du fluide - spectacle du 17 et 18/03/2026 - animation culturelle 2026	Animation culturelle 2026 Spectacle « Sortir ! » le 17/03/2026 à 14h30 et le 18/03/2026 à 15h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 5 879,60€ TTC frais de transport inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering
2026/076	19/02/2026	Demande de subvention - transition énergétique de l'éclairage public : remplacement de 350 foyers lumineux par des lanternes LED - phase 1 (2026) - préfecture de Seine-Maritime	Considérant les actions en faveur de la transition énergétique et de la biodiversité budgétisées en 2026 ; Considérant le projet de modifier par phases successives les foyers d'éclairage public énergivores par des foyers à LED plus économes et moins agressifs pour la faune ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL dans le cadre de la transition énergétique ; Il a été décidé : - D'approuver la dépense relative au remplacement de 350 foyers lumineux par des lanternes LED 3000K pour un montant total de 245 000€ ;

			<p>- De solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL à hauteur de 80% à savoir 196 000€</p>									
2026/077	19/02/2026	<p>Demande de subvention - rénovation thermique et actions à gains rapides 2026 - préfecture de Seine-Maritime</p>	<p>Considérant les actions en faveur de la transition énergétique et de la biodiversité budgétisées en 2026 ;                  Considérant les différents chantiers de rénovation thermique des bâtiments ainsi que les chantiers électriques permettant des gains rapides en termes de régulation de la consommation électrique des bâtiments ;                  Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL dans le cadre de la transition énergétique ;                  Il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver la dépense relative aux chantiers de rénovation thermique des bâtiments et aux chantiers électriques permettant des gains rapides en termes de régulation de la consommation électrique des bâtiments pour un montant total de 133 680,21€ HT ;</li> <li>- De solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL à hauteur de 74,80% à savoir 99 992.80€</li> </ul>									
2026/078	04/03/2026	<p>Commande publique - contrat de maintenance téléphonie 2026-2027-2028 - Axians</p>	<p>Considérant le précédent contrat échu depuis le 31/12/2025 ;                  Considérant la proposition de contrat de maintenance à compter du 01/01/2026 reçue par Axians ;                  Il a été décidé de retenir la société Axians pour la maintenance de l'autocom situé en mairie, pour un montant de 978,11€ HT en 2026, soit 1 173,73€ TTC                  Le contrat prendra effet dès sa notification et prendra fin au 31/12/2026. Il pourra être reconduit tacitement à la date anniversaire, dans la limite de 2 reconductions soit une fin au 31/12/2028, s'il n'y a pas d'évolution matérielle programmée sur l'installation jusqu'à cette date</p>									
2026/079	04/03/2026	<p>Commande publique - fourniture de pneumatiques pour le parc de véhicules de la commune et prestations accessoires</p>	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 14/11/2025 relatif à la fourniture de pneumatiques pour le parc de véhicules de la commune et prestations accessoires, réception des offres fixée au 12/12/2025 ;                  Considérant l'ouverture des plis du 15/12/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 16/02/2026 ;                  Il a été décidé de retenir la société Euromaster pour l'exécution de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande dont les montants sont :</p> <table border="1" data-bbox="975 1912 1481 1977"> <thead> <tr> <th></th> <th>Annuel</th> <th>Pour les 4 années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant minimum HT</td> <td>3 000€ HT</td> <td>12 000€ HT</td> </tr> <tr> <td>Montant maximum HT</td> <td>15 000€ HT</td> <td>60 000€ HT</td> </tr> </tbody> </table>		Annuel	Pour les 4 années	Montant minimum HT	3 000€ HT	12 000€ HT	Montant maximum HT	15 000€ HT	60 000€ HT
	Annuel	Pour les 4 années										
Montant minimum HT	3 000€ HT	12 000€ HT										
Montant maximum HT	15 000€ HT	60 000€ HT										

			Le marché prendra effet à compter de sa notification et prendra fin au 21/12/2029
2026/080	05/03/2026	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / compagnie l'Hyperbole à 3 poils - spectacles du 10/03/2026 - animation culturelle 2026	Animation culturelle 2026 Spectacles « le cabaret des oublié.e.s » du 13/03/2026 à 14h30 et 20h à la salle Serge Reggiani Contrat : 5 514,77,00€ net de taxes. Transport inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering
2026/081	04/03/2026	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / SLC Productions - retraite aux flambeaux du 13/07/2026 - animation culturelle 2026	Animation culturelle 2026 Retraite aux flambeaux du 13/07/2026 de 21h45 à 23h Contrat : 3 900,00€ TTC frais de transport inclus Un acompte de 30% soit 1 070€ TTC sera versé à la suite de la signature du contrat. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et la restauration
2026/082	09/03/2026	Culture - convention - Ville du Tréport / SLS productions - cérémonie du 14/07/2026 - animation culturelle 2026	Animation culturelle 2026 Défilé officiel dans les rues de la Ville du Tréport du 14/07/2026 de 10h30 à 00h45 Contrat : 2 500,00€ TTC À la charge de la Ville : le catering, la restauration et le paiement des droits d'auteur
2026/083	09/03/2026	Commande publique - contrat de maintenance logiciels n°20260151 - mairie du Tréport / société INMC idéation informatique	Considérant que le contrat de maintenance logiciels est arrivé au terme de ses 3 ans le 31/12/2025 ; Considérant la nécessité de poursuivre cette maintenance, Il a été décidé de signer le contrat de maintenance logiciels n°20260151 avec la société INMC Idéation Informatique afin d'assurer à la municipalité, les services destinés au maintien en bon état de fonctionnement du logiciel Prise d'effet à compter du 01/01/2026 pour une période d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit une durée de 3 ans Redevance annuelle : 545,00€ HT soit 654,00€ TTC. La facturation s'effectuera au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année, terme à échoir

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE**

2026/093	17/02/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation avenue des Canadiens	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre la livraison d'une base vie face au 7 avenue des Canadiens (RD1915) au Tréport Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Rétrécissement de chaussée ; - Les places de stationnement allant du 5 au 9 côté impair et du 02 au 12 côté pair seront neutralisés pendant la durée de l'installation.	Le 26/02/2026 de 08h à 17h
2026/094	17/02/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue de l'Abbaye	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre le raccordement électrique du n°12 bis rue de l'Abbaye au Tréport Déviation suivante est mise en place : - Pour tous les véhicules venant de la rue des Moines et de la route de Dieppe (RD 940) passant par la route de Dieppe (RD940), rue Suzanne jusqu'à la rue de l'Abbaye.	Du 18 au 20/02/2026
2026/095	19/02/2026	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle - passage de l'Avenir	Nacelle installée au niveau du 19, passage de l'Avenir dans le cadre de la repose du garde-corps du balcon de l'habitation	Du 12 au 28/02/2026
2026/096	20/02/2026	Fermeture des terrains du complexe sportif Sainte-Croix	Fermeture des terrains en raison des conditions climatiques	21 et 22/02/2026
2026/097	20/02/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation avenue des Canadiens (RD1915)	Restriction temporaire de la circulation avenue des Canadiens (RD1915) Rétrécissement de chaussée de 40cm face au n°10 et 12 avenue des Canadiens ce qui la portera à une largeur de 3,90ml	Du 26/02 jusqu'à l'enlèvement de la base vie
2026/098	23/02/2026	Interdiction temporaire de la circulation des piétons et des cyclistes sur le chemin du Halage  Abrogé par arrêté 2026/104 du 24/02/2026	Interdiction temporaire de la circulation des piétons et des cyclistes sur le chemin du Halage, au droit des travaux en fonction des besoins du chantier dans le cadre des travaux de l'entreprise TIMAC AGRO	Du 25/02 au 13/11/2026
2026/099	23/02/2026	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement rue Suzanne, afin de permettre l'emménagement d'un habitant au 18 rue Suzanne Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Le 28/02/2026 de 11h00 à 20h00
2026/100	23/02/2026	Restriction temporaire de circulation rue de l'Abbé Vincheneux	Restriction de la circulation pour l'enlèvement d'encombrants de l'appartement 5, rue Abbé Vincheneux La déviation suivante sera mise en place : - Pour tous les véhicules venant de la rue Alexandre Papin, passant par la rue des Moines, la route de Dieppe (RD940), la rue du Dr Pépin, la rue Alexandre Papin, la rue des Salines, la rue Victor Hugo, le quai François 1er, la rampe du Musoir (RD78), jusqu'à la rue de la Commune de Paris.	Du 25 au 27/02/2026 de 8h00 à 17h00

2026/101	23/02/2026	Restriction temporaire du stationnement place de l'Eglise	Restriction du stationnement place de l'Église, face à la médiathèque, dans le cadre du stationnement de camion de chantier afin d'évacuer les encombrants pour la remise en état de l'habitation 5, rue de l'Abbé Vincheneux	Du 25 au 27/02/2026 de 8h00 à 17h00
2026/102	23/02/2026	Autorisation d'installation d'une zone de chantier place de la Poissonnerie et place de la Batterie	Zone de chantier installée place de la Poissonnerie et place de la Batterie, nécessaire aux travaux de remise en état de l'estacade	Du 25/02 au 03/07/2026 Concernant la place de la Poissonnerie, celle-ci devra être entièrement dégagée du 03/04 17h00 au 22/04 18h00
2026/103	25/02/2026	Prolongation des restrictions temporaires de la circulation et du stationnement quai Albert Cauët (RD1015) et chemin de Halage	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement du poste gaz MPC/MBC quai Cauët (RD1015) et chemin de Halage	Du 16/03/2026 au 17/04/2026 inclus de 08h00 à 17h00
2026/104	24/02/2026	Interdiction temporaire de la circulation des piétons et des cyclistes sur le chemin du Halage Abrogation arrêté 2026/098 du 23/02/2026	Interdiction temporaire de la circulation des piétons et des cyclistes sur le chemin du Halage, au droit des travaux en fonction des besoins du chantier dans le cadre des travaux de l'entreprise TIMAC AGRO Les riverains des 4 maisons situées dans le chemin sont autorisées à accéder en voiture à la section concernée, hors zone de chantier	Du 25/02 au 13/11/2026
2026/105	24/02/2026	Restriction temporaire du stationnement quai François 1 <sup>er</sup>	Restriction du stationnement quai François 1 <sup>er</sup> au TRÉPORT (76470) dans le cadre du stationnement d'un véhicule avec remorque pour évacuer les gravats dans l'habitation située 1, quai François 1 <sup>er</sup> au TRÉPORT	Du 28/02 au 08/03/2026
2026/106	25/02/2026	Restriction temporaire du stationnement - rassemblement de voitures anciennes	Stationnement interdit sur 2 emplacements afin de permettre aux véhicules d'accéder au parvis de la salle Reggiani dans le cadre du rassemblement de voitures anciennes	Le 27/06/2026
2026/107	27/02/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de la Poissonnerie « manifestation locale »	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de la Poissonnerie	Le 08/03/2026 à 11h
2026/108	26/02/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation place Pierre Séward et quai Albert Cauët	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réalisation de sondages géotechniques place Pierre Séward et quai Albert Cauët (RD1015) au TRÉPORT ; Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Rétrécissement de chaussée ; - Mise en place d'un alternat par feux tricolores ou avec piquets K10 ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement.	Du 09 au 13/03/2026

2026/109	27/02/2026	Prolongation restriction temporaire du stationnement et de la circulation quai de la Retenue (RD1015), avenue des Canadiens (RD1915), avenue Ampère	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la suppression de câbles télécoms souterrain quai de la Retenue (RD1015), avenue des Canadiens (RD1915), avenue Ampère	Du 16/03/2026 au 27/03/2026 de 08h00 à 16h00
2026/110	04/03/2026	ODP 2026 : AU VIEUX LOGIS		2026
2026/111	04/03/2026	ODP 2026 : BRASSERIE DE LA COTE		2026
2026/112	04/03/2026	Restriction temporaire du stationnement quai Sadi Carnot	Restriction du stationnement quai Sadi Carnot afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant au 15 quai Sadi Carnot	Du 21/03/2026 9h00 au 22/03/2026 20h00
2026/113	03/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Pêcheurs et rue Jules Dautresire	Échafaudage installé 13 rue des Pêcheurs et 16 rue Jules Dautresire dans le cadre des travaux de repose des consoles de balcons de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 04 au 20/03/2026
2026/114	04/03/2026	ODP 2026 : LES COMPTOIRS DE L'OCEAN		2026
2026/115	04/03/2026	ODP 2026 : LE HOMARD BLEU		2026
2026/116	04/03/2026	ODP 2026 : LE GLACIER DU QUAI 24, 25, 26 et 26 bis, quai François 1er		2026
2026/117	04/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Julien	Échafaudage installé au niveau du 25 rue Saint-Julien dans le cadre des travaux de peinture de la façade de l'habitation	1 <sup>er</sup> au 15/04/2026
2026/118	04/03/2026	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction du stationnement sur les 2 places au droit du chantier de construction d'un immeuble sis au 07 avenue des Canadiens (RD1915) au TRÉPORT	Du 09/03 jusqu'à achèvement des travaux
2026/119	04/03/2026	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie dans le cadre de l'animation prévention routière	Le 04/08/2026
2026/120	06/03/2026	Interdiction temporaire de la circulation des piétons sur la plage Ouest - Opérations de nivellement de galets		Le 20 et 21/04/2026
2026/121	06/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Victor Hugo	Échafaudage installé au niveau du 42 rue Victor Hugo dans le cadre de la réfection de la toiture de l'habitation	Du 09/03 au 12/04/2026

2026/122	06/03/2026	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement rue Suzanne pour permettre le déménagement d'un habitant au 62 rue Suzanne	Du 19 au 22/03/2026
2026/123	05/03/2026	Attribution caveau réhabilité 05/03/2026 M. et Mme DEPARIS Henry	Réhabilitation caveau 2 places ancien cimetière - secteur 1 carré T5 tombe 099	
2026/124	11/03/2026	Modification temporaire des emplacements des marchés hebdomadaires en raison d'un chantier	Les emplacements des marchés pourront faire l'objet d'une modification ou d'une extension en fonction du nombre de vendeurs présents compte tenu de l'emprise occupée temporairement par la base de vie d'un chantier	Dès publication
2026/125	06/03/2026	Organisation et ouverture de la PPVE - projet Dixon II		
2026/126	09/03/2026	Réglementation des emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite	Création de deux places PMR : - Avenue Georges Bizet : sur la place à côté du N°4 - Rue de la Digue : face au N° 22	
2026/127	09/03/2026	Réglementation des emplacements arrêt-minute sur le territoire de la commune	Création d'une place arrêt-minute rue Alexandre Papin : face au N° 89 (20 minutes de 08h00 à 19h00)	
2026/128	10/03/2026	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction de la circulation et du stationnement avenue des Canadiens pour permettre l'installation d'une grue de chantier au 07 avenue des Canadiens Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Rétrécissement de chaussée ; - Les places de stationnement allant du 05 au 09 côté pair et du 02 au 12 côté impair seront neutralisées pendant la durée de l'installation.	Le 24/03/2026 de 07h à 18h
2026/129	13/03/2026	ODP 2026 : LA GOELETTE		2026
2026/130	13/03/2026	ODP 2026 : O BOUT DU QUAI		2026
2026/131	12/03/2026	Interdiction temporaire de la circulation des piétons sur la plage Est, rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains	Circulation des piétons interdite sur la plage entre les épis 1 et 3	Du 16/03 au 04/04/2026
2026/132	12/03/2026	Restriction temporaire du stationnement place de Verdun	Restriction temporaire du stationnement sur 4 emplacements place de Verdun	Le 18/03/2026 De 07h30 à 17h00
2026/133	18/03/2026	ODP 2026 : BAR DE L'HÔTEL DE VILLE		
2026/134	16/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Salines et rue Victor Hugo	Échafaudage installé 2, rue des salines et 48 rue Victor Hugo dans le cadre de la réfection des joints sur le pignon de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 25/03 au 30/04/2026
2026/135	16/03/2026	Autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir	Nacelle installée au niveau du 16 passage de l'Avenir dans le cadre de la repose de garde-corps	Du 19 au 27/03/2026

2026/136	18/03/2026	Autorisation temporaire du stationnement parvis du funiculaire	Autorisation temporaire du stationnement parvis du funiculaire, à l'occasion de la venue de l'association " Jaguar Drivers Club France - Section Normandie ", pour le stationnement de véhicules	Le 13/06/2026 de 9h30 à 15h
2026/137	20/03/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue des Alliés	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules techniques et logistiques nécessaires au tournage autorisé par la commune, rue des Alliés, section comprise entre la rue du Foyer et la rue du 8 mai 1945 dans le cadre du tournage de la série intitulée « Flair de famille »	Du 25/03/2026, à partir de 14h00 jusqu'au 27/03/2026 à 20 h
2026/138	20/03/2026	Autorisation temporaire du stationnement parking aérien du funiculaire	Restriction temporaire du stationnement sur le parking aérien du funiculaire, au Tréport, afin de permettre l'implantation de la cantine. L'ouverture exceptionnelle des barrières d'accès au parking du haut du funiculaire est autorisée pour permettre l'accès des véhicules techniques hors gabarit.	Du 25/03/2026 à 14 h jusqu'au 27/03/2026 à 20 h
2026/139	20/03/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules techniques et logistiques nécessaires au tournage autorisé par la commune, rue du Foyer, au Tréport. La circulation des piétons sera interrompue par intermittence pour une durée maximale de trois minutes, rue du Foyer, en fonction des besoins du tournage, afin d'effectuer les prises de vues.	Du 25/03/2026 à partir de 14h00 jusqu'au 27/03/2026 à 20 h
2026/140	20/03/2026	Restriction temporaire de la circulation piétonne escaliers de la Falaise et esplanade haute du funiculaire	La circulation des piétons sera interrompue par intermittence dans les escaliers de la falaise et esplanade haute du funiculaire, au Tréport, en fonction des besoins du tournage, afin d'effectuer les prises de vues.	Les 26 et 27/03/2026
2026/141	30/03/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation "Pentecôte en kilt"	Circulation et stationnement interdits dans le cadre du défilé "Pentecôte en kilt" le 23 mai 2026	Le 23 mai 2026
2026/142	30/03/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation "Pentecôte en kilt"	Circulation et stationnement interdits dans le cadre du défilé "Pentecôte en kilt" le 24 mai 2026	Le 24 mai 2026
2026/143	19/03/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Pierre Mendès-France	Restriction de la circulation et du stationnement rue Pierre Mendès-France pour permettre la réalisation de réparations ponctuelles du réseau d'assainissement eaux usées de la rue Pierre Mendès-France Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Rétrécissement de chaussée ; - Mise en place d'un alternat par feux tricolores ou avec piquets K10 ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement ; - Interdiction de circulation des piétons,	Du 24/03/2026 au 03/04/2026 de 08h30 à 12h et 13h30 à 17h hors week-end

2026/144	19/03/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation avenue des Canadiens	Restriction de la circulation et du stationnement avenue des Canadiens pour permettre la réalisation de réparations ponctuelles du réseau d'assainissement eaux usées de l'avenue des Canadiens Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Rétrécissement de chaussée ; - Mise en place d'un alternat par feux tricolores ou avec piquets K10 ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement ; - Interdiction de circulation des piétons,	Du 30/03/2026 au 03/04/2026 de 08h30 à 12h et 13h30 à 17h hors week-end
2026/145	24/03/2026	ODP 2026 : LE RALLYE		2026
2026/146	24/03/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Charles Gounod	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement des branchements plomb avenue Charles Gounod tronçon compris entre l'avenue Gustave Charpentier et l'avenue Edouard Branly Les déviations suivantes sont mises en place : -Pour tous les véhicules venant des avenues Gounod et Charpentier, passant par l'avenue Camille Saint-Saëns, la rue Ampère ; l'avenue Edouard Branly jusqu'à l'avenue Charles Gounod. -Pour tous les véhicules venant de l'avenue Edouard Branly, passant par la rue Ampère, l'avenue Camille Saint-Saëns, l'avenue Gustave Charpentier jusqu'à l'avenue Charles Gounod	Du 30/03/2026 au 29/05/2026 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 hors week-end et jours fériés
2026/147	24/03/2026	Neutralisation de 4 places de stationnement avenue Charles Gounod	Restriction du stationnement pour permettre le dépôt des matériaux nécessaires au renouvellement des branchements plomb avenue Charles Gounod : neutralisation de 4 places de stationnement avenue Charles Gounod face au bâtiment B de la résidence Gounod	Du 30/03/2026 au 29/05/2026
2026/148	24/03/2026	ODP 2026 : LE CAFE PLAGE		2026
2026/149	25/03/2026	Restriction temporaire de la circulation rue de l'abbé Vincheneux	Restriction de la circulation pour permettre à l'entreprise LECONTE d'effectuer les travaux de remise en état de l'appartement situé 5, rue Abbé Vincheneux. La déviation suivante sera mise en place : -pour tous les véhicules venant de la rue Alexandre Papin, passant par la rue des Moines, la route de Dieppe (RD940), la rue du Dr Pépin, la rue Alexandre Papin, la rue des Salines, la rue Victor Hugo, le quai François 1er, la rampe du Musoir (RD78), jusqu'à la rue de la Commune de Paris.	Le 01/04/2026 de 8h00 à 17h00
2026/150	25/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta et rue de la Falaise	Échafaudage installé 37 rue Gambetta et 36 rue de la Falaise dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation	Du 2 au 30/04/2026

2026/151	25/03/2026	Autorisation d'installation d'une nacelle rue de l'abbé Vincheneux	Nacelle installée au niveau du 5 rue de l'Abbé Vincheneux dans le cadre des travaux de remise en état de l'appartement	Le 01/04/2026 de 8h00 à 17h00
2026/152	25/03/2026	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction du stationnement rue Suzanne, afin de permettre le déménagement d'un habitant 10 rue Suzanne Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Le 02/04/2026 de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00
2026/153	25/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage quai Sadi Carnot	Échafaudage installé 12, quai Sadi Carnot dans le cadre de la réparation de la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 3 emplacements	Du 01 au 30/04/2026
2026/154	25/03/2026	Autorisation d'installation d'une zone de chantier boulevard du Calvaire	Installation d'une zone de chantier 20 boulevard du Calvaire dans le cadre des travaux d'isolation de l'habitation par l'extérieur Empiètement sur chaussée afin de stationner les véhicules de chantier	Du 25/03 au 10/04/2026
2026/155	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 1 <sup>re</sup> adjointe		
2026/156	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 2 <sup>e</sup> adjoint		
2026/157	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 3 <sup>e</sup> adjoint		
2026/158	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 4 <sup>e</sup> adjoint		
2026/159	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 5 <sup>e</sup> adjoint		
2026/160	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 6 <sup>e</sup> adjoint		
2026/161	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - 7 <sup>e</sup> adjoint		
2026/162	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - conseiller délégué		
2026/163	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - conseiller délégué		
2026/164	27/03/2026	Arrêté de délégation de fonction - conseiller délégué		
2026/165	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - DGS		
2026/166	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - DGAS		

2026/167	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - DST		
2026/168	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - Responsable voirie		
2026/169	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - responsable bâtiments		
2026/170	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - agent chargé du contrôle et du suivi des bâtiments		
2026/171	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - responsable magasin		
2026/172	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - DRH		
2026/173	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - responsable services à la population		
2026/174	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - OEC CC		
2026/175	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - OEC AD		
2026/176	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - service urbanisme SC		
2026/177	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - service urbanisme EG		
2026/178	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - responsable CCAS		
2026/179	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - responsable médiathèque		
2026/180	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - directrice le petit navire		
2026/181	27/03/2026	Arrêté de délégation de signature - directrice adjointe le petit navire		
2026/182	27/03/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Rade	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le nettoyage et la réparation de conteneurs enterrés rue de la Rade Les mesures suivantes pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du chantier - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Interdiction de dépasser totale ou catégorielle ; - Rétrécissement de chaussée ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement	Le 30/03/2026 08h à 17h

2026/183	27/03/2026	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Falaise	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre le nettoyage et la réparation de conteneurs enterrés rue de la Falaise	Le 31/03/2026 08h à 17h
2026/184	27/03/2026	Prolongation autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir	Nacelle installée au niveau du 16 passage de l'Avenir dans le cadre de la repose de garde-corps	Du 28/03 au 10/04/2026
2026/185	30/03/2026	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation quai Albert Cauët (RD1015)	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre la réalisation de travaux dans le poste de transformation avec stationnement d'un camion grue au niveau du 3 quai Albert Cauët (RD1015)	Le 21/05/2026 de 08h00 à 17h00
2026/186	30/03/2026	Restriction temporaire du stationnement chemin des Jardins ouvriers	Restriction du stationnement pour permettre la tenue d'un évènement public au cimetière militaire de Mont-Huon chemin des Jardins ouvriers	Le 7/04/2026 de 08h00 à 17h00
2026/187	31/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé 59, rue du Duc de Penthièvre dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 13 au 17/04/2026
2026/188	31/03/2026	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne	Échafaudage installé 5, rue Suzanne dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 02/04 au 29/05/2026
2026/189	31/03/2026	ODP 2026 : QUAI 39		2026
2026/190	31/03/2026	ODP 2026 : Le Goût du Large		2026
2026/191	31/03/2026	Autorisation d'installation d'une zone de chantier rue Thiers	Installation d'une zone de chantier 9 rue Thiers, nécessaire aux travaux envisagés (mise en place d'une échelle pour une intervention sur la cheminée de l'habitation)	Du 01/04 au 03/04/2026
2026/192		Organisation et déroulement de la fête foraine et réglementation de la circulation et du stationnement Abrogation arrêté 2026/087 du 19/02/2026	Stationnement et circulation de véhicules de toute nature, interdits sur la place de la Poissonnerie (pour la partie allant de la rue du Commerce à la place de la Batterie) et sur la place de la Batterie Du mardi 7 avril, dès l'arrivée des premières installations au lundi 20 avril, après le départ effectif de l'ensemble des véhicules et installations des forains : - La piste cyclable aménagée le long du quai François 1er est neutralisée ; - La circulation, l'arrêt et le stationnement de tout véhicule y sont tolérés ; - Les dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté du 12 septembre 2017 cessent de s'appliquer	Du 07 au 20/04/2026

## DÉLIBÉRATIONS

## 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

DÉLIB. 2026/042

Le 7 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	27
				Contre	0
				Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.			
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.			
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026				
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR				
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélie DERASSE				
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance ;

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 21 mars 2026 en séance ordinaire à 11h00 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

## CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET PERMANENTES

**DÉLIB. 2026/043**

**Le mardi 7 avril 2026, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	27
				Contre	0
				Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERS WYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.			
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.			
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026				
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR				
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE				
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est compétent pour créer des commissions, qui peuvent revêtir un caractère permanent (pour toute la durée du mandat) ou qui peuvent être créées, au cours de chaque séance, pour étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre des commissions et le nombre de conseillers municipaux qui les composent. Ces commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil Municipal, même si le point de vue qu'elles expriment emporte l'adhésion d'une large majorité de ses membres.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Vu le tableau du conseil municipal établi,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des commissions est déterminée selon la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de permettre l'expression pluraliste des élus ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER de la création de 8 commissions municipales permanentes ;**
- **DE DÉCIDER que la 1<sup>re</sup> commission soit composée du maire, des adjoints au maire, des conseillers délégués et d'un membre de l'opposition et qu'elle traite des compétences suivantes :**
  - FINANCES - CONTENTIEUX - PERSONNELS ET BIENS COMMUNAUX - COMMUNICATION - ATTRACTIVITÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ;
- **DE DÉCIDER que chacune des commissions 2 à 8, outre le président et le vice-président, soit composée de 10 membres (9 issus de la majorité municipale, 1 issu de l'opposition) selon les compétences ci-après :**
  - **2<sup>e</sup> commission :** URBANISME - TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX - CIMETIÈRES - ERP - ACCESSIBILITÉ - OPAH-RU - LOGEMENTS VACANTS - HABITAT DEGRADÉ - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
  - **3<sup>e</sup> commission :** ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - RESTAURATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES - AIDES AUX FAMILLES (TRANSPORT SCOLAIRE, ETUDIANTS) - DEVOIR DE MEMOIRE - CITOYENNETÉ
  - **4<sup>e</sup> commission :** CULTURE - FÊTES ET CÉRÉMONIES - MÉDIATHÈQUE - PATRIMOINE CULTUREL ET LIEUX DE MÉMOIRE - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
  - **5<sup>e</sup> commission :** AFFAIRES SOCIALES - PARC LOCATIF SOCIAL - MUTUELLE - SOLIDARITÉ - FAMILLES - SÉNIORS (AUTONOMIE, COLIS DE NOËL...) - NOUVEAUX HABITANTS
  - **6<sup>e</sup> commission :** ENVIRONNEMENT - LITTORAL - DÉFENSE CONTRE LA MER - TRAIT DE CÔTE - CADRE DE VIE - PROPRIÉTÉ - FLEURISSEMENT - PLAGE - MARCHÉS - FÊTE FORAINE
  - **7<sup>e</sup> commission :** VOIRIE - STATIONNEMENT - CIRCULATION - ÉCLAIRAGE PUBLIC - FUNICULAIRE
  - **8<sup>e</sup> commission :** VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE - INFRASTRUCTURES SPORTIVES
- **DE DÉSIGNER les élus du conseil municipal pour siéger dans chacune des commissions** selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## 5.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DÉLIB. 2026/044

Le 7 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27
<b>Nombre de présents</b>	26 M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1 Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélie DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose :

« Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu l'article L1411-5 du CGCT qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026/039 du 21 mars 2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre

de suffrages ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletins secrets, sauf si le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité ;

Le Conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Les listes des candidats présentés sont les suivantes :

La liste « Vers Le Tréport 2032 » présente :

Membres titulaires :

- Mme Nathalie VASSEUR
- M. Philippe VERMEERSCH
- M. Rachid CHELBI
- Mme Dominique LOUVEL
- M. Cédric MOMPACH

Membres suppléants :

- M. Jean-Pierre BOIMARE
- M. William PITTE
- Mme Valérie CAUCHOIS
- M. Serge MORAINVILLE
- M. Évan HÉNIN

La liste « Le Tréport autrement ! » présente :

Membres titulaires :

- M. Alain CREVAU
- M. Clément VANHEUVERSWYN

Membres suppléants :

- Mme Clara LAMIRAND
- M. William DEVISMES

Après cet exposé, et après l'acceptation de l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est procédé au vote à main levée

À l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 5,4 voix pour 1 siège

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix obtenues	Voix/quotient électoral	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges obtenus
<b>Vers Le Tréport 2032</b>	23	4,259	4	0,259	0	<b>4</b>
<b>Le Tréport autrement !</b>	4	0,741	0	0,741	1	<b>1</b>

Sont ainsi déclarés élus :

- Mme Nathalie VASSEUR, membre titulaire
- M. Philippe VERMEERSCH, membre titulaire
- M. Rachid CHELBI, membre titulaire
- Mme Dominique LOUVEL, membre titulaire
- M. Alain CREVAU, membre titulaire
  
- M. Jean-Pierre BOIMARE, membre suppléant
- M. William PITTE, membre suppléant
- Mme Valérie CAUCHOIS, membre suppléant
- M. Serge MORAINVILLE, membre suppléant
- Mme Clara LAMIRAND, membre suppléant

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, de la commission d'appel d'offres.

### ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

**DÉLIB. 2026/045**

**Le 7 avril 2026, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27
<b>Nombre de présents</b>	26 M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1 Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose :

« Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission de délégation de service public doit être composée, en plus de l'autorité habilitée à signer la délégation de service public ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les articles L1411-1 et suivants du CGCT, ainsi que ses articles D1411-5 à D1411-5 ;

Vu la délibération n°2026/040 du 21 mars 2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission de délégation de service public pour la durée du mandat ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission de délégation de service public en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public doit avoir lieu à bulletins secrets, sauf si le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité ;

Le Conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Les listes des candidats présentés sont les suivantes :

La liste « Vers Le Tréport 2032 » présente :

Membres titulaires :

- Mme Nathalie VASSEUR
- M. Philippe VERMEERSCH
- M. Rachid CHELBI
- Mme Dominique LOUVEL
- M. Cédric MOMPACH

Membres suppléants :

- M. Jean-Pierre BOIMARE
- M. William PITTE
- Mme Valérie CAUCHOIS
- M. Serge MORAINVILLE
- M. Évan HÉNIN

La liste « Le Tréport autrement ! » présente :

Membres titulaires :

- M. William DEVISMES
- Mme Clara LAMIRAND

Membres suppléants :

- M. Clément VANHEUVERSWYN
- M. Alain CREVAU

Après cet exposé, et après l'acceptation de l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est procédé au vote à main levée.

À l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 5,4 voix pour 1 siège

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix obtenues	Voix/quotient électoral	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges obtenus
<b>Vers Le Tréport 2032</b>	23	4,259	4	0,259	0	<b>4</b>
<b>Le Tréport autrement !</b>	4	0,741	0	0,741	1	<b>1</b>

Sont ainsi déclarés élus :

- Mme Nathalie VASSEUR, membre titulaire
- M. Philippe VERMEERSCH, membre titulaire
- M. Rachid CHELBI, membre titulaire
- Mme Dominique LOUVEL, membre titulaire
- M. William DEVISMES, membre titulaire
  
- M. Jean-Pierre BOIMARE, membre suppléant
- M. William PITTE, membre suppléant
- Mme Valérie CAUCHOIS, membre suppléant
- M. Serge MORAINVILLE, membre suppléant
- M. Clément VANHEUVERSWYN, membre suppléant

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, de la commission de délégation de service public.

### **ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DÉLIB. 2026/046**

**Le mardi 7 avril 2026, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose :

« Par délibération n° 2026/041 du 21 mars 2026, le conseil municipal a fixé à 10 (5 membres élus + 5 membres nommés) le nombre total des membres du conseil d'administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et déterminé les modalités de dépôt des listes de candidatures.

Aussi,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres élus du conseil municipal pour siéger au sein du CA du CCAS ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir ;

Considérant que 2 listes ont été remises auprès du secrétariat de M. le Maire et qu'elles s'établissent ainsi :

Les candidats présentés par la liste « Vers Le Tréport 2032 » sont :

- M. Rachid CHELBI ;
- Mme Martine GRUY-ROGER ;
- Mme Valérie CAUCHOIS ;
- Mme Dominique LOUVEL ;
- M. William PITTE.

Les candidats présentés par la liste « Le Tréport autrement ! » sont :

- M. Clément VANHEUVERSWYN ;
- M. Alain CREVAU ;
- Mme Clara LAMIRAND ;
- M. William DEVISMES.

Après cet exposé, et après l'acceptation de l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est procédé au vote à main levée.

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants :

<b>Nombre de bulletins :</b>	27
<b>Bulletins blancs ou nuls à déduire :</b>	0
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>27</b>
<b>Quotient électoral :</b>	5,4
(nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	pour 1 siège

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix obtenues	Voix/quotient électoral	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges obtenus
<b>Vers Le Tréport 2032</b>	23	4,26	4	0,26	0	<b>4</b>
<b>Le Tréport autrement !</b>	4	0,74	0	0,74	1	<b>1</b>

**Sont ainsi déclarés élus au CA du CCAS, les membres du conseil municipal suivants :**

- M. Rachid CHELBI ;
- Mme Martine GRUY-ROGER ;
- Mme Valérie CAUCHOIS ;

- Mme Dominique LOUVEL ;
- M. Clément VANHEUVERSWYN.

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

DÉLIB. 2026/047

### 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.3. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

#### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Le mardi 7 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	27
				Contre	0
				Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.			
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.			
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026				
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR				
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE				
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose :

« Les contrats de délégation de service public, concessions, affermages et régie intéressée comprennent généralement des clauses relatives au contrôle du délégataire par le délégant.

Sur le plan financier, même en l'absence de ces clauses, les collectivités locales doivent :

- Mettre en place une Commission de Contrôle Financier (CCF),
- Contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire,
- Joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité.

Le contrôle annuel n'est pas une simple possibilité mais une obligation.

La commission en charge de ce contrôle est codifiée aux articles R2222-1 à R2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils imposent sa création pour les collectivités ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement. En raison de leurs spécificités respectives, la commission de contrôle financier (CCF) est distincte de la commission consultative des services publics (CCSP) prévue à l'article L.1413-1 du CGCT et obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'article R2222-1 du CGCT prévoit que toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations, dont l'examen est confié à la Commission de Contrôle Financier.

### 1. Composition de la Commission de Contrôle Financier :

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe, par délibération, sa composition.

### 2. Mission de la Commission de Contrôle Financier :

C'est un contrôle sur place et sur pièces que la collectivité doit exercer. Il porte sur les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise.

Le contrôle doit porter sur :

- Les opérations financières entre la collectivité et son contractant : surtaxe collectée par un fermier et reversée à la collectivité dans un contrat d'affermage, justification de la subvention d'équilibre versée par une collectivité dans le cadre d'une convention portant sur le transport public de voyageurs, par exemple ;
- L'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.

### 3. Production de la Commission de Contrôle Financier :

La commission de contrôle financier doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle. Dans sa mission, la collectivité peut se faire aider par un prestataire extérieur. Les rapports doivent être joints aux comptes de la collectivité.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2222-1 à R2222-6,

Vu la délibération n° 2026/045 du 7 avril 2026 portant élection des membres de la commission de délégation de service public,

Considérant que la Ville du Tréport doit créer et désigner les membres de la commission de contrôle financier,

Je vous propose :

- **D'APPROUVER** la création de la « Commission de contrôle financier »,
- **DE FIXER** le nombre de membres composant cette commission à cinq (5) titulaires et cinq (5) suppléants, en plus du Maire, qui présiderait la commission, composition respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,
  - **DE DÉSIGNER comme membres de la Commission de Contrôle Financier, les membres de la Commission de Délégation de Service Public, à savoir :**

#### **Membres titulaires**

- Mme Nathalie VASSEUR
- M. Philippe VERMEERSCH
- M. Rachid CHELBI
- Mme Dominique LOUVEL
- M. William DEVISMES

#### **Membres suppléants**

- M. Jean-Pierre BOIMARE
- M. William PITTE
- Mme Valérie CAUCHOIS
- M. Serge MORAINVILLE
- M. Clément VANHEUVERSWYN

- **D'ACCEPTER** que la Commission de Contrôle Financier soit assistée de
  - La Direction Générale,
  - La responsable Finances et Marchés Publics,
  - Le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable,
  - Un prestataire extérieur qualifié (expert-comptable) dont la présence serait jugée utile pour analyser les comptes et rédiger le rapport issu de ces contrôles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ les propositions susmentionnées.**

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

**DÉLIB. 2026/048**

**Le mardi 7 avril 2026, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	27
				Contre	0
				Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.			
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.			
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026				
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR				
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE				
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose

« La réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans chaque commune, une commission de contrôle des listes électorales

- Statue sur les recours administratifs préalables ;
- S'assure de la régularité de la liste électorale. À cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal conformément à l'article R7 du code électoral.

Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la

commission.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L19 dans sa rédaction au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'article R7,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le tableau du conseil municipal établi le 21 mars 2026,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Je vous propose de

- **DÉSIGNER comme membres de la Commission de contrôle des listes électorales :**
  - M. VENEL Jean ;
  - Mme LOUVEL Dominique ;
  - Mme GRUY-ROGER Martine ;
  - M. CREVAU Alain ;
  - M. DEVISMES William.
  
- **DE CHARGER** M. le Maire de notifier cette décision à M. le préfet.

M. Clément VANHEUSERSWYN fait part de son souhait de siéger à la commission de contrôle des listes électorales avec M. CREVAU.

M. le Maire propose de retirer M. DEVISMES William et d'intégrer M. VANHEUERSWYN Clément à la place

Sont donc désignés membres

- M. VENEL Jean ;
- Mme LOUVEL Dominique ;
- Mme GRUY-ROGER Martine ;
- M. CREVAU Alain ;
- M. VANHEUERSWYN Clément.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

DÉLIB. 2026/049

Le 7 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	23
				Contre	0
				Abstention.s	4
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.			
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.			
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026				
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR				
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE				
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Conformément aux Codes et statuts des différents organismes qui régissent la désignation des représentants dans les différents organismes extérieurs,

Je vous propose

- **DE DÉSIGNER les représentants de la collectivité aux différents organismes extérieurs** conformément au tableau ci-dessous ;

<b>Intitulé de l'organisme</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Proposition de désignation Mandature 2026-2032</b>
<b>Comité Social Territorial</b>	5 titulaires	<b>Titulaires :</b> Laurent JACQUES Nathalie VASSEUR Philippe VERMEERSCH Rachid CHELBI Christine LAVACRY
	5 suppléants	<b>Suppléants :</b> Cédric MOMPACH Jean-Pierre BOIMARE

		Martine GRUY-ROGER Évan HÉNIN Valérie CAUCHOIS
<b>Conseil d'école Nestor Bréart</b>	2	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON Richard DENOUN
<b>Conseil d'école Ledré-Delmet-Moreau (LDM)</b>	2	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON Richard DENOUN
<b>Conseil d'Administration Collège Rachel Salmona</b>	1 titulaire 1 suppléant	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON Valérie CAUCHOIS
<b>Conseil d'Administration Lycée le Hurle-Vent</b>	1 titulaire 1 suppléant	Valérie CAUCHOIS Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON
<b>Conseil d'Administration EHPAD Jean Ferrat</b>	5	Laurent JACQUES Nathalie VASSEUR Dominique LOUVEL Rachid CHELBI (CCAS) Véronique FRÉMONT (personne qualifiée)
<b>Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) EHPAD Jean Ferrat</b>	1 titulaire 1 suppléant	Laurent JACQUES Nathalie VASSEUR
<b>Syndicat Intercommunal Urbain de la Basse Bresle - Eau Potable (SIUAEP)</b>	3 titulaires	Laurent JACQUES Nathalie VASSEUR Rachid CHELBI
<b>Syndicat Mixte d'assainissement Basse Bresle (SMABL)</b>	2 titulaires 2 suppléants	Laurent JACQUES Nathalie VASSEUR Rachid CHELBI Cédric MOMPACH
<b>Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE 76)</b>	1 titulaire 1 suppléant	Rachid CHELBI Laurent JACQUES
<b>Conseil portuaire</b>	1 titulaire 1 suppléant	Laurent JACQUES Cédric MOMPACH
<b>Comité consultatif des ports 76</b>	2 titulaires	Laurent JACQUES Philippe VERMEERSCH
<b>Clé SAGE de l'Yères</b>	1 titulaire	Laurent JACQUES
<b>Conseil d'Administration Espace social et culturel l'Ancrage</b>	4 titulaires	Laurent JACQUES Christine LAVACRY Dominique LOUVEL Rachid CHELBI (CCAS)
<b>Conseil d'Administration Sensation large</b>	4 titulaires	Christophe DUCHAUSSOY Rachid CHELBI Dominique LOUVEL Richard DENOUN
<b>Conseil d'Administration Mission locale</b>	1 titulaire	Rachid CHELBI
<b>Comité National d'Action Sociale (CNAS)</b>	1 titulaire	Laurent JACQUES (délégué des élus) Aurélié DERASSE (déléguée des agents) Élodie POIGNANT - Julie AUBERT (correspondantes)
<b>Correspondant défense</b>	1 titulaire	William PITTE
<b>Comité d'Orientat ion et de suivi du fond pêche</b>	1 titulaire	Laurent JACQUES
<b>Comité développement tourisme et sports nautiques littoral Haute-Normandie (CTSN)</b>	1 titulaire	Rachid CHELBI

<b>Référent forêt-bois</b>	1 titulaire	Jean-Pierre BOIMARE
<b>Référent sécurité civile</b>	1 titulaire	Jean-Pierre BOIMARE

- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de représentants fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Mme Martine GRUY-ROGER informe qu'elle est convoquée au Conseil d'Administration (CA) de l'EHPAD en qualité de représentante des familles. Demande si cela est compatible.

M. le Maire indique qu'elle est représentante des familles dans la mesure où sa mère y est résidente. Ajoute qu'elle n'est pas désignée membre du CA en tant qu'élue et que sa participation au CA, de ce fait, ne pose pas de souci.

M. William DEVISMES demande quel élu représentait la collectivité au Comité d'orientation et de suivi du fond pêche au mandat précédent.

M. le Maire répond qu'il y siégeait.

M. William DEVISMES précise qu'il n'a pas pu assister aux 2 derniers comités du fait de sa participation aux conseils à Paris. Ajoute qu'il aurait aimé voir le Maire plus souvent.

M. le Maire estime qu'il y a confusion sur l'instance évoquée. Note que le Comité d'orientation et de suivi du fond pêche s'est réuni une seule fois et qu'il y a bien pris part. Annonce qu'un courrier avait été d'ailleurs adressé et partagé sur les réseaux sociaux demandant que le comité se réunisse plus souvent. Indique qu'il doit se réunir avant chaque COPIL et que ce n'est toujours pas le cas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, **à la majorité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Abstentions : M. Clément VANHEUVERSWYN, Mme Clara LAMIRAND, MM. Alain CREVAU et William DEVISMES

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **8.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « TRÉPORT COTEAU » AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DÉLIB. 2026/050**

**Le 07 avril 2026, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	27
				Contre	0
				Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie			

		DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« Par délibération datée du 30 novembre 1932, le conseil municipal de la Ville du Tréport a émis un avis favorable au projet de lotissement du Domaine de Tréport Coteau, après que le maire en exercice, M. Paul DANGER, a présenté l'ensemble des pièces composant le dossier à ses membres, (dont notamment le cahier des charges dudit lotissement), lequel ayant reçu l'approbation de M. Joseph DESMARS, Préfet du Département de la Seine inférieure par arrêté du 3 juin 1933.

Mme Barbara D'HAILLECOURT, notaire à Saint-Valéry-sur-Somme, nous informe qu'une promesse de vente a été régularisée le 5 février 2026 concernant la cession de la parcelle AP 154 située boulevard du Calvaire au Tréport et qu'une condition suspensive a été exigée par l'acquéreur, à savoir, la mise en conformité du cahier des charges du lotissement Tréport Coteau avec le plan local d'urbanisme.

Malgré les dispositions introduites par les lois ALUR et ELAN, le cahier des charges dudit lotissement étant antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1978 conserve sa valeur contractuelle et reste en vigueur alors que les règles qu'il comporte seraient incompatibles avec le règlement du plan local d'urbanisme (PLU).

En effet, le cahier des charges du lotissement date de 1933 et contient vraisemblablement des prescriptions d'urbanisme obsolètes, parfois contraires aux règles du PLU en vigueur sur la commune.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de mettre en concordance les règles du lotissement Tréport Coteau avec le PLU.

Cette capacité est donnée par l'article [L442-11 du code de l'urbanisme](#) qui prévoit que « Lorsque l'approbation d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu intervient postérieurement au permis d'aménager un lotissement ou à la décision de non-opposition à une déclaration préalable, l'autorité compétente peut, après enquête publique réalisée conformément au [chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement](#) et délibération du conseil municipal, modifier tout ou partie des documents du lotissement, et notamment le règlement et le cahier des charges, qu'il soit approuvé ou non approuvé, pour mettre en concordance ces documents avec le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu, au regard notamment de la densité maximale de construction résultant de l'application de l'ensemble des règles du document d'urbanisme. »

L'article [R442-19](#) du même code précise que « L'autorité mentionnée aux articles [L442-10](#) et [L442-11](#) est l'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis d'aménager. »

Cette procédure est encadrée et nécessite de procéder à une enquête publique préalable, à l'issue de laquelle le maire de la commune prend un arrêté pour mettre en concordance les documents du lotissement, et plus particulièrement le cahier des charges, avec le PLU.

Aussi,

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le principe de mise en concordance du cahier des charges du lotissement Tréport Coteau avec le plan local d'urbanisme ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager les procédures et dépenses correspondantes ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

M. Alain CREVAU souhaite que lui soit confirmé, pour le foncier existant et pour les riverains, qu'il n'y aura pas de changement sur l'existant.

M. le Maire explique que jusqu'à présent il s'agit d'un terrain nu. Pense qu'un jour ou l'autre, il y aura une construction. Ajoute que le terrain est situé à proximité du funiculaire où un ancien restaurant avait pris feu. Précise que le propriétaire de ce terrain l'a mis en vente et il a trouvé un acquéreur. Note que dans les actes notariés de 1933, figurait un plan de lotissement. Affirme que jusqu'à maintenant cela n'avait pas posé problème puisque des constructions ont eu lieu depuis cette date. Cite les maisons avoisinantes et le funiculaire. Indique qu'il faut mettre en conformité le cahier des charges du lotissement Tréport Coteau avec le plan local d'urbanisme pour que ce terrain reste constructible.

M. Alain CREVAU prend note que cela n'impactera pas le voisinage.

M. le Maire rassure en indiquant que les terrains voisins ne sont pas concernés par cette mesure. Annonce que l'enquête publique permettra une mise à jour.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les propositions susmentionnées.

## **POINT SUPPLÉMENTAIRE**

### **9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES**

#### **9.4 MOTIONS**

#### **MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE ÉLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE LDM**

**DÉLIB. 2026/051**

**Le mardi 7 avril 2026, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27	Pour	27
				Contre	0
				Abstention.s	0
<b>Nombre de présents</b>	26	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Rachid CHELBI, Mme Christine LAVACRY, M. Christophe DUCHAUSSOY, Mme Mélanie			

		DELGOVE, M. Cédric MOMPACH, Mme Dominique LOUVEL, M. Évan HÉNIN, Mme Pauline BÉNARD, M. Jean VENEL, Mme Isabelle TOILLIER, M. Richard DENOUN, Mme Martine GRUY-ROGER, M. Jean-François CORDESSE, Mme Véronique FLANDRE, M. William PITTE, Mme Anne-Marie DOUCHIN, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Serge MORAINVILLE, Clément VANHEUVERSWYN, Alain CREVAU, Mme Clara LAMIRAND et M. William DEVISMES.
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	1	Mme Valérie CAUCHOIS qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.
<b>Date de la convocation</b>	1 <sup>er</sup> avril 2026	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Évan HÉNIN	

Le rapporteur expose

« Le comité social d'administration spécial départemental de la Seine-Maritime, aussi appelé CSA SD 76, a dévoilé, le 2 avril dernier, les principaux mouvements de classe dans le cadre de la carte scolaire pour l'année 2026.

L'école Ledré-Delmet-Moreau de notre commune fait encore une fois les frais d'une logique budgétaire et calculatoire avec l'annonce du projet d'une nouvelle fermeture de classe élémentaire.

Cette annonce est d'autant plus déplorable que des efforts considérables ont déjà été réalisés de la part de la municipalité et de l'équipe éducative, en particulier avec la fusion de l'école maternelle Brossolette et de notre école primaire. Cette fusion nous avait, théoriquement, offert un « répit » de plusieurs années. Répit qui s'est finalement avéré fictif puisque si, malgré la mobilisation des parents d'élèves, des habitants et de la municipalité, une classe venait à fermer, ce serait la quatrième sur une période de 5 ans.

Dès l'annonce du projet de fermeture qui pèse sur notre école, M. Laurent JACQUES, en sa qualité de Maire du Tréport, a sollicité un rendez-vous avec Mme la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, aussi appelée Dasen, pour pouvoir échanger de vive voix sur cette décision.

Depuis cette annonce, la municipalité travaille quotidiennement avec les parents d'élèves qui sont d'ailleurs à l'origine de la mobilisation de ce matin, mardi 7 avril, devant l'école LDM.

Dans notre ville, où la population peut connaître d'importantes difficultés financières et des situations familiales fragiles, l'école de la République est un phare pour l'avenir de nos enfants. C'est un moteur synonyme d'égalité qu'il convient de ne pas dégrader.

Certains projets de construction de logements ont débuté au Tréport et d'autres seront entamés d'ici quelques mois. A cela s'additionneront les familles qui s'installeront sur le territoire dans le cadre du chantier et de la mise en route des deux nouveaux réacteurs de type EPR2 à la centrale nucléaire de Penly. Naturellement, le nombre d'élèves augmentera dans la commune.

Actuellement, l'effectif au sein de l'école LDM ne plaide pas en notre faveur. Mais nous pouvons nous questionner sur l'efficacité et les effets d'une fermeture de classe sur l'avenir. L'État laissera-t-il des classes surchargées, dégradant ainsi la qualité de l'enseignement et du projet pédagogique ? Cela pose notamment la question de la pluriannualisation de la carte scolaire.

Nous nous opposons véritablement à ce projet de fermeture de classe élémentaire à l'école LDM. Nous souhaitons que la Dasen et les services de l'Éducation Nationale reviennent sur ce projet de

fermeture afin de l'annuler. Nous défendons l'avenir des jeunes Tréportais et l'égalité des chances entre les territoires. »

Je vous propose

- **D'APPROUVER** la présente motion contre le projet de fermeture de classe élémentaire à l'école LDM ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre la présente motion à M. le préfet ainsi qu'à Mme la Directrice académique des services de l'Éducation nationale.

M. Clément VANHEUVERSWYN prend la parole et soutient cette initiative avec le groupe de l'opposition. Ajoute d'ailleurs avoir pris part au côté du Maire au rassemblement devant l'école ce matin même. Rappelle que son groupe a exprimé, tout comme le Maire, et rejeté la politique comptable du Gouvernement notamment concernant l'Éducation. Considère que les enfants n'ont pas à faire les frais de la mauvaise gestion de ceux qui gouvernent. Tient à rappeler que les Autorités ne sont pas les seules responsables dans cette situation. Mentionne également le bilan local évoqué ce matin par le Maire et notamment le fait que la Ville du Tréport perde ses habitants (30% en moins depuis l'année 2000, 40 ou 45% de jeunes de moins de 15 ans en moins en 26 ans). Ajoute qu'il est possible de se plaindre des mesures gouvernementales mais estime qu'il faudrait qu'au Tréport, il y ait une politique qui soit davantage mise en œuvre pour faire en sorte que la Ville vive toute l'année. Note qu'à la sortie de l'hiver, peu de monde était dans les rues. Prend l'exemple du quartier des Cordiers où il y a un foisonnement d'habitations référencées Airbnb et autres. Affirme que son groupe se mobilisera aux côtés du Maire s'il le souhaite pour mener cette politique et pour faire en sorte qu'au-delà des mauvaises gestions qui sont prises au niveau national, on puisse être assurés qu'il y ait de plus en plus d'enfants. Estime qu'il n'y a pas le loisir d'attendre les nouvelles constructions et l'EPR2 qui arrivera dans un certain nombre d'années s'il n'est pas retardé d'ici-là pour assurer la pérennité des prochaines classes scolaires.

M. le Maire prend note du point de vue de l'opposition. Estime ne pas être celui de son groupe. Précise que la baisse du nombre d'habitants sur le littoral n'est pas spécifique au Tréport. Pense que M. VANHEUVERSWYN aura l'occasion, s'il reste un peu plus longtemps sur le territoire, de bien connaître la région littorale. Affirme qu'il n'y a pas qu'au Tréport qu'il y a une perte démographique. Estime que le vrai sujet est le nombre de naissances. Rappelle que depuis 2018, la municipalité organise une cérémonie des nouveau-nés. Constate qu'il y a de moins en moins de naissances dans les foyers. Estime qu'il s'agit d'un problème conjoncturel mais aussi un problème qui doit être traité au niveau national. Indique que lors des premières cérémonies qui ont pu être organisées depuis 2018, on pouvait dénombrer plus de quarante nouveau-nés, aujourd'hui on peut en compter 25. Prétend que sur le logement, il y a des choses à faire et notamment sur les meublés de tourisme. Note que ces logements servent aussi dans la vie économique du Tréport. Estime que la Ville du Tréport en a besoin. Indique qu'ils auront l'occasion d'en discuter dans les semaines et mois à venir pour voir comment il est possible de réguler cette situation. Rappelle qu'il n'était pas possible d'agir avant octobre 2025 date à laquelle la Ville a été classée en zone tendue par arrêté, à la suite de plusieurs interventions auprès du préfet et du Ministère. Pense que cela ne sera pas facile pour certains. Rappelle que des « investisseurs » ont acquis des logements pour faire du meublé de tourisme. Indique qu'un recensement a été effectué. Ajoute que certains en possèdent 9, 11, 14 voire 16. Indique qu'un travail va devoir être fourni pour essayer de faire diminuer le nombre de meublés et créer du logement locatif à l'année. A pu constater que le week-end dernier, les locations touristiques étaient occupées. Conclut en rappelant que les 2 groupes n'ont pas la même vision et que le groupe de l'opposition aura l'occasion de s'en rendre compte dans les mois qui viennent.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal n'a pas encore adopté son règlement. Précise que ce point sera à l'ordre du jour du conseil du 21 avril 2026. Ajoute que le règlement fixera les modalités d'interventions en fin de conseil. Propose néanmoins un tour de table et essaiera de répondre aux questions s'il y en a ou de l'apporter au prochain conseil.

## QUESTIONS ORALES

M. William DEVISMES demande ce qu'il en est du projet d'installation de TransOceanic Wind Transport (TOWT) dans le port du Tréport en vue du chargement à voile. Fait savoir que cette société a déposé le bilan. Demande s'il y aura une continuité sur le projet.

M. William DEVISMES évoque le sujet de la cloche. Rappelle qu'il y a 2 ans, l'administration a fait retirer la cloche de brume qui était fixée au phare aval. Indique qu'il n'a pas de nouvelles depuis le contact qu'il a eu auprès du service des Phares et balises. Demande si le conseil et la Ville du Tréport pourraient adresser un courrier à ce service pour savoir ce qu'il en est. Demande qu'elle soit restituée. Fait savoir que cette cloche est entièrement en bronze. Ajoute que c'était une option à l'époque bien avant le Saluto. Précise que le reste des fonds du Saluto a servi pour l'achat de la cloche et la corne de brume.

M. le Maire souhaiterait que pour les prochaines interventions, les élus spécialisés dans un domaine précisent un maximum les choses afin que cela soit compris de tous.

Sur le transport en voile, M. le Maire explique qu'il y a bien un projet. Annonce que la Ville du Tréport n'a rien à voir avec ce projet du fait que le port du Tréport est un port départemental qui est géré par le syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime dans lequel il siège. Fait savoir que le projet « ORÉE » avance. Annonce être au courant du dépôt de bilan très récent au Havre et à Fécamp. Ajoute qu'il n'a pas de réponse à apporter à l'heure actuelle. Estime que seul le conseil portuaire pourra apporter une réponse dans les prochaines réunions dès que ce dernier aura rencontré ledit investisseur privé. Rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'un projet.

Concernant la cloche qui était fixée au phare à une époque, indique qu'elle a été démontée et remise dans les locaux de Phares et balises. Avise que la Ville a déjà réclamé sa restitution à plusieurs reprises tout en sachant qu'elle ne sera jamais remontée sur le phare. Insiste sur le fait qu'elle n'appartient pas à la Ville du Tréport mais bien à Phares et balises. Ajoute qu'il avait été demandé que cette cloche fasse l'objet d'un don à la Ville et qu'en fin d'année dernière, le service Phares et balises a souhaité connaître les intentions de la Ville à propos de cette cloche (exposition, ...). Fait savoir que la Ville n'a pas fait de retour pour le moment. Assure que le sujet préoccupe les élus, les habitants du Tréport et plus particulièrement les anciens marins qui ont interrogé la municipalité à plusieurs reprises.

M. Clément VANHEUVERSWYN précise que le groupe a écrit à la municipalité à ce sujet et propose de remettre les courriers à la fin du conseil.

M. Clément VANHEUVERSWYN fait part d'un souhait d'étudier à l'occasion d'un prochain conseil, la possibilité pour la commune de financer ou de réaliser une plaque commémorative en l'honneur de M. Didier CRETON, récemment décédé et qui faisait les visites du Kahl-burg. Estime que les hommages ont manqué de la part de la majorité. Souhaiterait avec l'accord de la famille, voir comment il serait possible de rendre hommage à ce qu'il a fait pour le Kahl-burg. Souhaiterait avoir des renseignements sur les aides qui peuvent être données au site qui a besoin de travaux. A connaissance que des travaux sont actuellement menés. Souhaiterait avoir l'avis sur le devenir du site qui, il le rappelle est un des rares sites de mémoire présent sur la commune.

M. le Maire examinera les courriers susmentionnés. Revient sur les propos mentionnés juste avant et plus particulièrement sur le fait que la majorité n'a pas rendu hommage à M. Didier CRETON. Indique ne pas être d'accord avec ces propos. Mentionne qu'il a reçu ses enfants dans son bureau récemment en vue de l'organisation de ses obsèques. Signale que malheureusement, le jour des obsèques, il était absent de la Ville du Tréport et fait savoir qu'il s'en est excusé auprès de la famille. Insiste sur le

fait qu'il y avait des représentants du conseil municipal et notamment de la majorité qui étaient la pour le représenter ce jour-là. Ajoute qu'il n'accepte pas les fausses insinuations.

M. Evan HÉNIN complète les propos du Maire et indique que 5 ou 6 élus de la majorité étaient présents alors que seul M. DEVISMES représentait l'opposition.

M. Clément VANHEUVERSWYN juge ne pas avoir eu le même son de cloche et qu'il ne pouvait être présent en raison de son travail. Estime que tant qu'un hommage est rendu et que tout le monde est d'accord, c'est le principal.

M. le Maire lève la séance à 19h30.

**Signature du secrétaire de séance**



**Signature du Maire**

